

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
 Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

AUTORISATION D'EXÉCUTION DES BUDGETS AVANT LEUR VOTE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Considérant que les budgets de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) – budget principal, budgets annexes portant sur les déchets ménagers, les espaces d'activités, les zones d'activités (« Champ du Bail », « Matussière », « Lagat », « Racine »), le SPANC - ne sont pas adoptés avant le 1^{er} janvier de l'exercice auxquels ils s'appliquent ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que, de manière à assurer la continuité du service public et dans l'attente du vote du(s) budget(s) primitif(s), non seulement l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes mais peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses :

- De fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget 2018.
- D'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les comptes 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles », et 23 « immobilisations en cours » pourront être utilisés.

Aussi, et de manière à compléter l'information de l'assemblée, les principales affectations des crédits d'investissement pourront notamment concerner :

- Pour le budget principal : les 2 autorisations de programme portant respectivement sur la construction d'une piscine communautaire et sur la rénovation du barrage d'Aubusson, ainsi que les premières situations relatives à l'aménagement du siège de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM).
- Pour le budget annexe déchets ménagers, l'achat de biens d'équipement en lien avec le renouvellement du parc des bennes.
- Pour les autres budgets annexes, on peut notamment citer les études en cours portant sur le projet de maison de santé du budget « espaces d'activités ».

Pour le budget principal, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2018 étant de 3 982 832 € dont 3 755 157 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 938 789,25 € avant le vote du budget primitif 2019 selon la répartition suivante :

Chapitre	Montant en euros
20 'Immobilisations incorporelles'	81 858,75 €
2031 'Frais d'études'	24 310,00 €
2032 'Frais de recherche et développement'	42 500,00 €
2033 'Frais d'insertion'	1 250,00 €
20511 'Concessions et droits similaires'	13 798,75 €
204 'Subventions d'équipement versées'	12 506,25 €
2041412 Bâtiments et installations	6 256,25 €
20422 Bâtiments et installations	6 250,00 €
21 'Immobilisations corporelles'	449 200,75 €
2111 'Terrains nus'	62 500,00 €
2118 'Autres terrains'	12 300,00 €

Chapitre	Montant en euros
213181 'Autres bâtiments publics'	237 500,00 €
2135 'Instal. Générales, agencements'	15 754,00 €
2158 'Autres installations, matériel'	1 950,00 €
21735 'Installations générales, agencements des constructions'	22 590,00 €
2181 'Installations générales, agencements divers	36 654,50 €
2182 'Matériel de transport'	9 500,00 €
2183 'Matériel de bureau et informatique'	11 593,75 €
2184 'Mobilier'	18 653,75 €
2188 'Autres immobilisations corporelles'	20 204,75 €
23 'Immobilisations en cours'	395 223,50 €
2312 'Immobilisations corporelles en cours'	25 000,00 €
2313 'Immobilisations en cours-constructions'	366 737,00 €
2315 'Immobilisations corpor. en cours'	1 986,50 €
23171 'Immob reçues au titre d'une mise à disposition'	1 500,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>938 789,25 €</u>

Pour le budget annexe **Ordures Ménagères**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2018 étant de 534 314,93 € dont 393 813,95 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 98 453 € avant le vote du budget primitif 2019 selon la répartition suivante :

Chapitre	Montant en euros
20 'Immobilisations incorporelles'	10 000,00 €
2031 'Frais d'études'	10 000,00 €
21 'Immobilisations corporelles'	70 953,00 €
2135 'Instal. Générales, agencements	21 750,00 €
21571 'Matériel roulant'	18 990,00 €
21578 'Autre matériel et outillage de voirie'	12 500,00 €
2183 'Matériel de bureau et informatique'	2 125,00 €
2188 'Autres immobilisations corporelles'	15 588,00 €
23 'Immobilisations en cours'	17 500,00 €
238 'Avances versées sur commandes d'immo corporelles'	17 500,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>98 453,00 €</u>

Pour le budget annexe **Espaces d'activités**, Les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement, en 2018 étant de 3 709 982,16 €, dont 3 709 088,84 € de dépenses d'équipement en 2018 (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 927 272 € avant le vote du budget primitif 2019 selon la répartition suivante :

Chapitre	Montant en euros
20 'Immobilisations incorporelles'	28 544,00 €
2031 'Frais d'études'	28 294,00 €
2033 'Frais d'insertion'	250,00 €
21 'Immobilisations corporelles'	719 520,00 €
2132 'Immeubles de rapport'	718 020,00 €
2188 'Autres immobilisations corporelles'	1 500,00 €
23 'Immobilisations en cours'	179 208,00 €
2313 'Immobilisations en cours-constructions'	160 458,00 €
2318 'Autres immobilisations corporelles'	18 750,00 €
TOTAL EN EUROS	927 272,00 €

Pour le budget annexe Spanc, Les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2018 étant de 3 795,32 €, dont 3 795,32 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 948 € avant le vote du budget primitif 2019 selon la répartition suivante :

Chapitre	Montant en euros
21 'Immobilisations corporelles'	948,00 €
2183 'Matériel de bureau et informatique'	948,00 €
TOTAL EN EUROS	948,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à procéder à l'exécution des budgets avant leur vote, et ce dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 49	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

